REGLEMENT DU JEU-CONCOURS

« Destination Mystère »

Article 1:

FIGAROMEDIAS, SAS au capital social de 9.143.276€, dont le siège social est, 9 rue Pilet-Will, 75009 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le Numéro 552 037 244 et CCM BENCHMARK GROUP SAS au capital social de 164.628€, dont l siège social est 94, rue de Provence, 75009 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 453 986 96 Société éditrice du site Internet http://www.linternaute.com/, ci-après dénommées les « sociétés organisatrices » organisent du 02/02/2017 au 12/06/2017 minuit, un jeu-concours de 6 sessions, intitulé « DESTINATINATION MYSTERE ».

Article 2:

Ce jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat, est ouvert à toute personne physique et majeure habitant la France métropolitaine, à l'exclusion des membres des sociétés organisatrices qui s'interdisent d'y participer directement ou indirectement, par l'intermédiaire notamment de leurs familles (ascendants, descendants, conjoints).

Le nombre de participations est limité à une seule participation par joueur (même nom, même prénom, même adresse postale et même adresse e-mail) et une seule participation par famille (même nom, même adresse postale et e-mail). En cas de participation multiple d'un joueur, celui-ci sera éliminé d'office du présent jeu-concours.

Article 3:

Le jeu-concours est accessible sur le site Web dont l'adresse Internet est http://www.linternaute.com/zoecitybreak/jeuconcours/, à compter du 02/02/2017 jusqu'au 12/06/2017 minuit. Il sera divisé en 6 sessions distinctes de deux semaines chacune. Chaque session sera identifiée par une question différente et le tirage au sort d'un gagnant, soit un total de 6 gagnants sur la durée du jeu concours.

Détail des sessions :

1ère session : du 02/02/2017 au 16/02/2017
2ème session : du 27/02/2017 au 13/03/2017

- 3ème session : du 20/03/2017 au 03/04/2017

- 4ème session : du 11/04/2017 au 25/04/2017

5ème session : du 04/05/2017 au 18/05/20176ème session : du 27/05/2017 au 12/06/2017

Principe du jeu : répondre à la question et s'inscrire en communiquant ses coordonnées

Facebook

Il est précisé que Facebook n'est pas l'organisateur et/ou le parrain du jeu et par conséquent ne peut être tenue pour responsable en cas de problème lié au jeu. Les données personnelles collectées lors du Jeu sont destinées à la société organisatrice

Article 4:

Pour jouer, les participants doivent :

- 1. Répondre à la question posée
- 3. Indiquer leurs coordonnées (nom, prénom, âge, adresse postale, numéro de téléphone, adresse e-mail),

Article 5:

Les participants s'étant inscrits au jeu et ayant correctement répondu aux questions posées seront ensuite départagés par un tirage au sort et se verront attribuer, par ordre de tirage, les lots mentionnés à l'article 8 ci-dessous. Le nombre des gagnants correspondra au nombre de lots mis en jeu.

Article 6:

Seules les données informatiques stockées sur le serveur pourront être prises en compte.

Les sociétés organisatrices déclinent toute responsabilité en cas d'annulation et/ou de perturbation des connexions pour des raisons indépendantes de leur volonté (telles que notamment, dysfonctionnement des télécommunications ou des installations téléphoniques des participants, saisie incorrecte des données).

Article 7:

Les sociétés organisatrices se réservent le droit d'écourter, de prolonger ou d'annuler le présent jeu, si les circonstances l'exigent, et notamment en cas de force majeure, sans que leur responsabilité puisse être engagée de ce fait.

En cas de nécessité, les sociétés organisatrices se réservent le droit de modifier le présent règlement et d'en informer les participants par voie de presse /ou internet.

Article 8:

Pour chaque session, ce jeu-concours est doté du lot unique suivant :

Dotation : un Coffret cadeau Wonderbox « 3 jours insolites » d'une valeur TTC de 139,90€ Détails des prestations offertes :

- Valable pour 2 personnes
- 2 nuits avec petits déjeuners
- Destination à choisir parmi 495 adresses atypiques : cabanes dans les arbres, roulottes, tipis, yourtes, pods, bulles, châteaux...
- Validité: 31 mars 2019

Transferts ou échanges à la charge des gagnants

Pour plus d'information sur le contenu du coffret, rendez-vous sur http://www.wonderbox.fr/3-jours-insolites.html

Ce lot ne pourra être ni repris, ni échangé, ni faire l'objet du versement de sa contre-valeur en espèces. Toute contestation du lot pour quelque raison que ce soit équivaudra à un refus définitif de ce dernier.

La société organisatrice se réserve le droit de substituer, à tout moment, au lot proposé, un lot de nature et de valeur équivalente.

Article 9:

Le(s) gagnant(s) sera(ont) prévenu(s) par email à partir du :

- 17/02/2017 pour la première session du jeu-concours
- 14/03/2017 pour la deuxième session du jeu-concours
- 04/04/2017 pour la troisième session du jeu-concours
- 25/05/2017 pour la quatrième session du jeu-concours
- 19/05/2017 pour la cinquième session du jeu-concours
- 13/06/2017 pour la sixième session du jeu-concours

Les gagnants recevront leur lot par courrier à l'adresse qu'ils auront mentionnée sur le site Internet http://www.linternaute.com/zoecitybreak/jeuconcours/.

La responsabilité de FigaroMedias et de CCM Benchmark GROUP ne saurait être engagée en cas de perte des envois ou de retard d'acheminement postal pour des raisons indépendantes de leur volonté, notamment en cas de grève des services postaux ou d'adresse erronée.

Tous les lots qui ne seront pas retirés ou réclamés dans le délai indiqué lors de l'annonce des résultats ou qui ne pourront être acheminés faute d'adresse valable ou qui seront retournés à la société organisatrice pour quelque raison que ce soit, seront immédiatement retirés du jeu-concours.

Article 10:

Le présent règlement sera adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande en envoyant une lettre portant ses noms et adresse à l'adresse suivante :

MEDIA.figaro- «DESTINATION MYSTERE» → ATELIERS 9 rue Pillet-Will - 75009 PARIS

Les demandes de remboursement seront limitées à une seule demande par foyer (même nom, même adresse) et devront préciser l'heure et le jour de la connexion.

Article 11:

En participant au concours, les gagnants reconnaissent expressément et acceptent que leurs nom, prénom et ville de résidence, ainsi que le cas échéant, les photos prises lors de la remise des prix puissent être reproduits et publiés par les sociétés organisatrices du concours, pendant cinq ans, à titre gracieux, sur quelque support que ce soit, notamment à la télévision, dans la presse et sur les sites Internet des sociétés organisatrices, dans le monde entier, exclusivement dans le cadre d'actions publi-promotionnelles et/ou d'information du public concernant le présent concours ou d'autres concours similaires organisés par les sociétés organisatrices.

Article 12:

Tout participant reconnaît être informé de ce que les informations nominatives recueillies sont nécessaires pour sa participation au présent jeu et font l'objet d'un traitement informatique. Le participant est informé qu'il bénéficie d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant. Ce droit peut être exercé en écrivant à l'adresse mentionnée à l'article 10 du présent règlement. Il reconnaît être également informé que, sous réserve de son accord au moment de son inscription au jeu-concours et sauf avis contraire de sa part, ses coordonnées pourront être conservées par les sociétés organisatrices et utilisées à des fins de prospection pour des produits ou services similaires proposées par les sociétés organisatrices.

Article 13:

La participation à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement. Toutes contestations relatives à l'interprétation ou à l'application du présent règlement seront tranchées par les sociétés organisatrices dans l'esprit qui a prévalu à la conception de l'opération. Aucune contestation ne pourra être formulée après le 31 juillet 2017.